



0 805 384 899

NUMERO D'APPEL GRATUIT

Pour éviter de voir vos droits confinés, un seul remède, composer le 0 805 384 899

Cher.es camarades,

A partir du 2 avril 2020, la CGT en Auvergne – Rhône-Alpes met en place un numéro vert gratuit pour répondre aux interrogations des salarié.es, privé.es d'emploi confrontés à cette crise sanitaire du covid-19.

Du lundi au vendredi, des militants de l'ensemble des territoires de la région s'organisent de 9h à 12h et de 14h à 17h pour tenir des permanences téléphoniques.

Les injonctions contradictoires du gouvernement incitant au confinement, au télétravail, puis à la reprise d'activité dans un second temps ont semé le doute dans l'esprit de nos concitoyens.

Les nouvelles dispositions mises en œuvre avec la loi d'urgence sanitaire en matière de temps de travail, de congés payés, de chômage partiel vont impacter notre relation au travail.

Ainsi, les décisions du gouvernement et des directions d'entreprise ont des conséquences sur les conditions de travail des salarié.es quels que soient leur statut et la taille de leur entreprise.

Comme en matière de santé, les salariés doivent aussi se protéger socialement.

Cela suppose de connaître ses droits, c'est l'objet de la mise en place de ce numéro vert.